



Un nouveau départ pour un meilleur rythme

La semaine se déroulera sur 4 jours et demi incluant le mercredi matin. La journée scolaire sera raccourcie de 45 minutes.

> les élèves bénéficieront toujours de 24 heures d'enseignement obligatoire par semaine.

> la journée de classe sera ramenée de 6h à 5h15. 3h le mercredi matin. Les horaires du matin ne changeront pas (garderie, école). Une garderie pourrait être organisée jusqu'à 12h, le mercredi. Mais le service de restauration scolaire ne sera pas prévu ce jour-là. Le centre de loisirs de la MJC pourrait venir récupérer les enfants et les faire déjeuner au restaurant scolaire.

> les temps d'enseignement sont positionnés en fonction des capacités d'apprentissage et d'attention des enfants. **Plus longs le matin** et répartis sur 5 demi-journées, **réduits l'après-midi.**

> la journée intégrera une pause déjeuner de 2h05, permettant d'assurer les deux services de restauration scolaire en préservant la qualité de l'accueil de ce moment important dans la journée de l'enfant. Ce service ne fonctionnera pas le mercredi.

> à partir de 16h, place aux séquences facultatives d'activités périscolaires qui se dérouleront :

- pour les enfants de maternelle : de 16h à 16h45

- pour les élèves de l'école élémentaire : de 16h à 17h30, s'organisant en deux séquences de 45 minutes chacune.

> à partir de 17h30 garderie ou étude surveillée jusqu'à 18h, services assurés par la ville.

Ainsi, la journée de chaque élève s'organiserait sur le rythme suivant :

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) prises en charge par les enseignants remplaceront sous une forme plus adaptée l'actuel soutien scolaire. Elles pourraient être placées en début de journée à un moment où l'enfant est reposé donc plus réceptif.

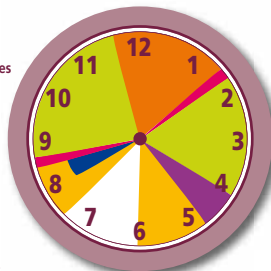
Les activités périscolaires, facultatives, seront déterminées dans le cadre du projet éducatif territorial (PEDT) qui reste à finaliser. Elles proposeront un large éventail d'activités sportives, artistiques ou culturelles visant à favoriser l'épanouissement et l'éveil des enfants.



Ce que pourrait être une journée à l'école *

Maternelle

- 7h30/8h30 garderie
- 8h00/8h30 activités pédagogiques complémentaires (pour les enfants qui en bénéficient)
- 8h30/8h40 accueil
- 8h40/11h40 classe
- 11h40/13h35 pause méridienne
- 13h35/13h45 accueil
- 13h45/16h00 classe (sortie possible)
- 16h00/16h45 activités périscolaires (sortie possible)
- 16h45/18h00 garderie



Elémentaire

- 7h30/8h30 garderie
- 8h00/8h30 activités pédagogiques complémentaires (pour les enfants qui en bénéficient)
- 8h30/8h40 accueil
- 8h40/11h40 classe
- 11h40/13h35 pause méridienne
- 13h35/13h45 accueil
- 13h45/16h00 classe (sortie possible)
- 16h00/17h30 activités périscolaires et/ou études surveillées (à définir) (sortie possible)
- 17h30/18h00 garderie



*Hors mercredi

Rentrée scolaire 2014 :
nouveau rythme, nouvelle chance

Tullins :
le choix
de l'enfant



Tullins Fures

Mairie de Tullins

Clos des Chartreux - BP 58 - 38210 TULLINS - Tél. 04 76 07 00 05

E-mail : contact@ville-tullins.fr

www.ville-tullins.fr

Une nouvelle chance pour chaque enfant

La réforme des rythmes à l'école maternelle et primaire constitue un enjeu essentiel. Elle représente un vrai progrès qui va enfin offrir aux enfants un rythme de vie plus respectueux de leur santé et plus favorable à leur épanouissement. C'est une nouvelle chance donnée à chaque enfant pour favoriser sa réussite scolaire.

A Tullins, nous considérons ce changement si important, qu'au terme d'une concertation approfondie avec les enseignants et les parents d'élèves des trois écoles de Tullins, l'unanimité s'est faite pour une mise en place du nouveau dispositif, sans précipitation, à la rentrée scolaire de septembre 2014. Le conseil municipal a donc logiquement acté ce choix consensuel qui :

- vous laisse le temps de vous organiser pour intégrer au mieux les nouveaux horaires d'école dans votre vie quotidienne et dans l'intérêt de vos enfants.
- permet à tous les acteurs de l'école de définir et mettre en place un projet éducatif territorial (PEDT) assurant la meilleure articulation possible des différents temps de la vie de vos enfants.

Dans cet esprit, tout en laissant un large temps à l'écoute et à la concertation, j'ai souhaité que le dispositif soit définitivement arrêté à la fin de l'année 2013, afin qu'il puisse se mettre en place dans la plus grande sérénité. Vous pouvez y contribuer en prenant quelques minutes pour répondre au questionnaire ci-joint. Votre réponse compte ! Elle nous aidera à cerner vos besoins et à faire les meilleurs choix pour vos enfants.

Tout faire pour assurer la réussite éducative et l'égalité des chances de chaque enfant, à toujours été notre ambition. Réussir la réforme des rythmes éducatifs appelle des moyens conséquents que la ville déploiera sans hésiter car c'est de l'avenir de nos enfants dont il s'agit.

Enfin, nous tenons à remercier les parents d'élèves délégués auprès du groupe de travail ainsi que les directeurs des écoles publiques pour leur implication.

Michel Bonin
Adjoint aux affaires scolaires

Maurice Marron
Maire de Tullins



Conseil d'école extraordinaire du 21 février 2013 en mairie.

10 réponses à vos questions !

- Pourquoi cette réforme ?
- Quel impact sur le bien-être de l'enfant ?
- Comment les nouveaux rythmes vont-ils être mis en place ?
- Vous voulez en savoir plus sur l'aménagement des rythmes scolaires ?

1. En quoi rallonger la semaine d'une demi-journée répond-il à l'intérêt de l'enfant ?

La répartition des 24 heures d'enseignement sur une plage hebdomadaire plus importante permettra d'alléger la journée scolaire de l'enfant. Ses rythmes biologiques mieux respectés allégeront sa fatigue et l'organisation de sa journée permettra d'atteindre un meilleur équilibre entre le temps scolaire et le temps périscolaire intégré à la journée de l'enfant.

2. Vais-je devoir changer mes horaires de travail et/ou le mode de garde de mes enfants ?

Non, car même si la classe se termine plus tôt, vos enfants peuvent être pris en charge jusqu'à 18h et bénéficier des activités périscolaires puis de la garderie ou de l'étude surveillée assurées par la ville. En revanche, si vous le souhaitez, vous pourrez les retrouver dès 16h, à la fin des enseignements obligatoires.

3. Le nombre de jours de vacances va-t-il diminuer ?

Non, le nombre de jours de vacances sera maintenu.

4. Les activités périscolaires proposées par la commune, seront-elles obligatoires ?

Absolument pas. La participation de l'enfant est facultative et relève du choix des parents. Mais tous les enfants pourront être inscrits et en bénéficier.

5. Qui va s'occuper des enfants pendant les activités périscolaires ?

Proposées et mises en place par la ville de Tullins, elles seront encadrées par des animateurs municipaux, compétents, formés, voire diplômés ; par les agents spécialisés des écoles maternelles ; mais aussi pourquois pas par des associations qui pourraient venir en renfort pour diversifier et renforcer l'offre d'activités proposées aux enfants.

6. Où se dérouleront les activités proposées ?

Dans les écoles et les équipements municipaux, culturels ou sportifs.

7. Comment seront financées ces activités périscolaires ?

Une participation pourra être demandée aux parents. Mais l'essentiel du coût des activités sera pris en charge par le budget de la Ville.

8. Mon enfant participe à une activité le mercredi matin. Que se passera-t-il ?

L'école devenant obligatoire le mercredi, les activités de loisirs pratiquées sur cette matinée vont être déplacées et organisées sur le mercredi après-midi ou le samedi. Votre enfant pourra être accueilli l'après-midi au centre de loisirs de la MJC.

9. Les enfants en situation de handicap pourront-ils participer aux activités périscolaires ?

Oui, bien sûr. Éléves à part entière, ils bénéficieront d'activités en fonction de leur handicap.

10. Les enfants de l'école privée sont-ils concernés ?

Non, le décret du gouvernement ne concerne que l'école publique. Mais l'école privée a le choix de conserver ou modifier son organisation du temps scolaire.

Parents, enseignants exprimez-vous !

En répondant à cette consultation vous participerez à la définition du projet éducatif et apporterez des éléments d'information permettant de bâtir un projet répondant à vos attentes. Après l'avoir complété, remettez ce questionnaire à l'enseignant de votre enfant avant le 5 juillet ou, plus simple, renvoyez-le en ligne sur le site internet de la ville : www.ville-tullins.fr jusqu'au 31 août 2013.

1. Votre enfant

• Quelle école fréquentera-t-il à la rentrée de septembre 2013 :

- école maternelle : Floréal Fures
- école élémentaire : Lucile et Camille Desmoulins Fures

• Dans quelle classe sera-t-il inscrit à la rentrée 2013 :

- maternelle : petite section moyenne section grande section
- élémentaire : CP CE1 CE2 CM1 CM2

2. La mise en place de nouveaux rythmes éducatifs, à la rentrée de septembre 2014, vous conduira-t-elle à modifier l'organisation de votre vie familiale par rapport à l'école : Oui Non

Si oui, envisagez vous d'inscrire votre enfant :

- A la garderie périscolaire du matin : Oui Non
- tous les jours : Oui Non
- certains jours lesquels _____
- Au restaurant scolaire : Oui Non
- tous les jours : Oui Non
- certains jours lesquels _____
- A la garderie périscolaire du soir et/ou à l'étude surveillée : Oui Non
- tous les jours : Oui Non
- certains jours lesquels _____

3. La participation de votre enfant aux activités périscolaires organisées à partir de 16h étant facultative, envisagez-vous que votre enfant :

- y participe tous les jours Oui Non
- seulement certains jours lesquels _____
- n'y participe pas

4. Le mercredi après-midi, envisagez-vous d'inscrire votre enfant au centre de loisirs ou à une activité associative : Oui Non

5. Personnellement, considérez-vous que pour votre enfant, la mise en place de nouveaux rythmes éducatifs sera :

- plutôt bénéfique bénéfique négative ne changera rien

6. Avez-vous des observations à formuler ou des questions à poser ?

Merci d'avoir pris le temps de répondre.